

|                                                                                   |                                                                                                                                                    |                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p align="center"><b>Règlement intérieur<br/>Concours International – Bourse<br/>D’oiseaux de cage et de volière<br/>21 Au 25 Octobre 2026</b></p> |  |
| GYMNASE LANGEVIN-WALLON La Seyne-Sur-Mer                                          |                                                                                                                                                    |                                                                                     |

L’Amicale ornithologique la provençale d’Ollioules organise un concours International toutes sections sauf canaris de chant du 21 au 25 octobre 2026 au Gymnase Langevin-Wallon Bd de l’Europe, 83500 à la Seyne-sur-mer.

|                              |                                                      |
|------------------------------|------------------------------------------------------|
| Lundi 19 octobre             | Préparation de la salle 8h -19h                      |
| Mardi 20 octobre             | Préparation de la salle 8h -19h                      |
| Mercredi 21 octobre 13h      | Enlogement des oiseaux                               |
| Jeudi 22 octobre 9 h         | Jugement + la visite des enfants                     |
| Vendredi 23 octobre 9 h      | Fin jugement + visite des enfants + 17h inauguration |
| Samedi 24 octobre 9H – 18h   | Ouverture publique                                   |
| Dimanche 25 octobre 9h - 17H | Remise des prix 11h - Délogement 17h30               |

## L’essentiel

Date limite d’inscription : **lundi 12 octobre**

**Attention pour l’inscription des oiseaux sur OrnithoNet :**

**Afin de faciliter la gestion, nous avons créé 2 concours :**

- 1 concours « général » pour tous les oiseaux
- 2 concours « bourse » pour tous les oiseaux

Tarif : **6€ / oiseau**

Bourse : 10% par oiseaux

Enlogement : mercredi 21 octobre

Délogement : dimanche 25 octobre à 17h30

Palmarès : gratuit en version numérique à télécharger

Ouverture : samedi 24 octobre de 9h à 18h et dimanche 6 octobre de 9h à 17h

Entrée : 2€ (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans)

## INSCRIPTIONS

Les droits d’engagements sont fixés à 6 € par oiseau. **Pas de palmarès papier. Un palmarès numérique gratuit sera envoyé par mail ou la page Facebook du club.**

**ATTENTION :** les inscriptions seront effectuées sur Ornithonet par les responsables de chaque club. Pour les éleveurs isolés, ils pourront envoyer le formulaire d’engagement UOF (voir annexe) avec leur règlement à Daniel VILLON 79 Rue Pierre Puget, 83500 La Seyne-Sur-Mer. Le chèques de règlement libellé à l’ordre de l’AOP représentant le montant des engagements au concours devra être joint avec la feuille d’inscription ou remis à Daniel VILLON lors de l’engagement des oiseaux.

Les inscriptions devront être réalisées **au plus tard le 12 Octobre** pour permettre les démarches auprès de la DDPP 83 dans les délais obligatoires. En cas de retard les éleveurs concernés devront faire eux même cette démarche auprès de la DDPP de leur département.

**Merci de surligner ou d’identifier les oiseaux soumis à L’IFAP (fournir les attestations d’inscription).**

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

## JUGEMENTS

**Jeudi 22 octobre et vendredi 23 octobre**

- \* Canaris couleur OMJ : EBEJER Sergio ; IMPOLLONIA Nicolö ; HERY Patrice .
- \* Canaris posture OMJ: ALTOBELLI Antonio ; Paule Jorge Portinha Fernandes.
- \* Faune européenne et Hybrides OMJ : ROSSI Pierre Carlo .
- \* Exotiques bec droit et colombidés OMJ : Jurado Medran Roberto ; CICERO Sylvain ; SPAGNA Jari .
- \* Psittacide OMJ: KENIS Jozef ; SABATTINI Roberto .

Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage selon les règles des expositions internationales COM : 90 points en individuel, 180 points en duo et 360 points en stam pour obtenir un titre de champion. Les décisions des juges sont sans appel.

## REGLEMENT INTERIEUR

- o Cette manifestation est ouverte à tous les éleveurs quelle que soit leur entité d'appartenance.
- o Ne pourront participer que les oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au N° de souche de l'éleveur. Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés selon les mêmes modalités que la bourse,
- o Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (stam, duo ou individuel).
- o Les sections mises en concours sont : canaris couleur, canaris de posture, exotiques bec droit, psittacidés, indigènes, hybrides, colombidés, cailles et colins.
- o La classification prise en compte est celle établie par l'UOF COM France en cours de validité (2026-2027) elle est téléchargeable sur le site de l'UOF : <http://www.ornithologies.com>.

L'âge maximal pour le jugement est fixé par la classification UOF 2023/2024 en vigueur.

- o Les oiseaux d'espèces protégées de la faune européenne (espèces listées à l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection), les oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection listés dans l'arrêté ministériel du 25/03/2015, ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement CE 338/97 (CITES), ne pourront être engagés que par les éleveurs titulaires du certificat de capacité et de l'autorisation d'ouverture d'établissement d'élevage de ces espèces ou de l'autorisation préfectorale de détention.

La copie de ces documents devra être jointe au formulaire d'engagement.

La copie du Certificat de Capacité et de l'ouverture d'établissement ou de l'autorisation de détention sera jointe au formulaire d'engagement.

Les Perruches à collier en phénotype sauvage (verte) devront être accompagnées de leur récépissé de déclaration (ex-autorisation de détention) ou de la copie du certificat de capacité et de l'autorisation d'ouverture d'établissement autorisant leur détention. Leur éventuelle cession ne pourra se réaliser qu'entre les éleveurs titulaires de ces autorisations. IMPORTANT : Pour justifier de l'origine licite du spécimen, une copie de la déclaration de marquage ou de lecture de marquage d'un animal d'espèce non domestique (CERFA N° 15969\*01), si nécessaire un document C.I.C et tout autre document requis par la réglementation au moment du National devront accompagner les oiseaux au moment de l'enlogement.

Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (COM France), sans formalité particulière. Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation.

## FORMALITES VETERINAIRES

- o Chaque Club ou éleveur se charge de la demande des attestations départementales de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle auprès des DDPP concernées.

o En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger dans les 30 jours précédant cette manifestation l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra accompagner les oiseaux.

o Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale seront normalement dispensés de ce certificat et devront fournir une déclaration sur l'honneur attestant que ses oiseaux n'ont participé à aucune manifestation internationale dans les 30 jours précédents le concours, un certificat sanitaire pourra toutefois leur être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de l'exposition.

o Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire

## CHARTRE DE QUALITE

Les organisateurs respecteront la charte des manifestations organisées par l'UOF .COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, à donner les meilleurs soins et veiller à leur entretien et à leur sécurité ainsi qu'à appliquer la réglementation sanitaire en vigueur.

## BOURSE DE CESSIION ET D'ECHANGE OUVERTE UNIQUEMENT AUX ELEVEURS EXPOSANTS

- o La bourse est ouverte aux seuls participants du concours dans la mesure des cages disponibles.
- o Pour 1 oiseau en concours chaque exposant pourra inscrire au maximum 3 oiseaux en bourse
- o 2 oiseaux par cage
- o Un prélèvement de 10% sur les ventes sera effectué par les organisateurs.
- o Aucun cageot de transport ne pourra circuler dans l'exposition.
- o Les oiseaux devront être de propre élevage, munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.
- o Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et âgés de 2 ans (2025-2026) pour les canaris et de 3 ans pour les exotiques bec droit (2024-2025-2026), 3 ans pour les petits psittacidés, 5 ans pour les grands psittacidés.
- o Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspondrait pas à ces critères.

## APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après le jugement.

Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques. Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation ne pourra être exigée. L'éleveur renonce à toutes les poursuites contre les organisateurs. Le seul fait d'engager des oiseaux implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres du bureau de l'Amicale Ornithologique La Provençale (l'AOP ) s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil et prendront le plus grand soin des oiseaux que vous leur confierez. Ils espèrent vous recevoir très nombreux, vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation.

Pour le Comité d'Organisation

VETTESE David .

## Attention saisie Ornithonet

Pour des questions d'efficacité de gestion du concours et de la bourse. Nous allons créer 2 manifestations sur Ornithonet pour la même période et pour le même lieu.

1/ Dédiee au **concours général** sans les canaris de couleur.

2/ Dédie **uniquement à la bourse** tous oiseaux confondus.

# Les grands prix d'élevage du concours

1. CANARI LIPOCROMES sur 8 oiseaux minimum 720 points
2. CANARI MELANINES sur 8 oiseaux minimum 720 points
3. CANARI NOUVELLES COULEURS sur 8 oiseaux minimum 720 points
4. CANARI MOSAIQUES sur 8 oiseaux minimum 720 points
5. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES sur 6 oiseaux minimum 540 points
6. CANARI POSTURE PLUMES LISSES sur 6 oiseaux minimum 540 points
7. EXOTIQUE DOMESTIQUE sur 6 oiseaux minimum 540 points
8. EXOTIQUE NON-DOMESTIQUE sur 6 oiseaux minimum 540 points
9. CAILLE ET COLOMBE sur 3 oiseaux minimum 270 points
10. FAUNE EUROPEENNE sur 6 oiseaux minimum 540 points
11. HYBRIDE sur 3 oiseaux minimum 270 points
12. PERRUCHE ONDULEE sur 6 oiseaux minimum 540 points
13. AGAPORNIS : sur 6 oiseaux minimum 540 points
14. MOYENNE PERRUCHE, GRANDE PERRUCHE-LORI ET PERROQUET sur 6 oiseaux minimum 540 points

## Récompenses des Meilleurs oiseaux

Meilleurs canari de couleurs

Meilleurs canari de Posture

Meilleurs Exotique

Meilleurs Caille et Colombe

Meilleurs Faune Européenne

Meilleurs Hybride

Meilleurs Perruche Ondulée

Meilleurs Agapornis

Meilleurs Moyenne et Grande Perruche

Meilleurs Lory et Perroquet



## DECLARATION SUR L'HONNEUR POUR LA PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS OU A DES RASSEMBLEMENTS D'OISEAUX D'ORNEMENT

Je soussigné(e):

Adresse

Club

N° de souche.

Fédération

Certifie que les oiseaux présentés au Concours International du 21 au 25 Octobre 2026 à La Seyne-Sur- Mer Sont nés dans mon élevage, et issus de parents eux-mêmes nés et élevé en captivité depuis plus de deux générations.

Je déclare sur l'honneur que mes oiseaux sont en bonne santé.

- avoir - ne pas avoir — (rayer la mention inutile) participe à des manifestations à caractère international dans les 30 jours précédant la manifestation; (une manifestation est considérée comme internationale dès la présence d'un oiseau étranger).

Rappel : Il est impératif de fournir un certificat sanitaire datant de 5 jours au plus, garantissant l'état sanitaire de l'élevage dans les 30 jours suivant la participation à une manifestation internationale.

- Avoir participé dans les 30 derniers jours aux manifestations suivantes :

| Date : | Lieu : | Club organisateur |
|--------|--------|-------------------|
|        |        |                   |
|        |        |                   |
|        |        |                   |
|        |        |                   |
|        |        |                   |

- N'avoir pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 21 derniers jours, des cas de mortalité ou de morbidité anormale.

- présenter mes oiseaux dans les conditions compatibles avec la réglementation relative au bien-être animal

Certifié exact, le

Signature de l'éleveur exposant



# Concours International Gymnase LANGEVIN-WALLON – 83500 La Seyne-Sur-Mer BOURSE

Nom : Prénom : FD : Club :

No de souche : Tel : Courriel :

| Section | Classe | Souche | Bague | Année | Désignation : Race, Couleur, Type... | Prix |
|---------|--------|--------|-------|-------|--------------------------------------|------|
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |
|         |        |        |       |       |                                      |      |

Inscrivez les oiseaux vendus en couple sur deux lignes qui se suivent et par une accolade

Nombre d'oiseaux encagés : ..... Signature de l'éleveur

Nombre de cage : ..... ( il sera retenu 10% sur la vente)

**Il est nécessaire de fournir un RIB à L'AOP si vous ne l'avez jamais fait**

NB d'oiseaux inscrits :      X 6€    Total dû :

NB d'oiseaux inscrits :      X 5€    Total dû :